

10042025_08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Nombre de Conseillers

• en exercice 14

• présents 11

• votants 14

(dont 3 procurations)

• Excusés 3

• Absent

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

Date de la convocation : 26 mars 2025

Date d'affichage : 26 mars 2025

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Serge BARBASTE ; Jean-Claude BARRAILLE ; René ALIÈS ; Christophe BRENAC ; Vincent COUSINIÉ

Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ;
Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE ; Marie-Christine LAURES ;

Excusés : M Christian BONNET (procuration à Mme Martine CROS) Thierry CALS (procuration à M René ALIÈS) Mme Nathalie FAUGERAS (procuration à Mme Jocelyne GALINIER)

Mme Jocelyne GALINIER été élue secrétaire de séance

Règlement du cimetière

M le Maire informe l'ensemble des conseillers qu'il conviendrait de modifier le règlement du cimetière adopté lors de sa séance le 16/12/2021 par délibération n°16122021_08, sur le point suivant :

Ancien cimetière – zone C

L'alignement des tombes de l'ancien cimetière est aléatoire. Lors de l'achat d'une ancienne concession, nous essayons de conserver une harmonie de cet espace. Pour cette raison, toute nouvelle implantation sera identifiée par un piquetage.

Nous avons reçu une demande de la famille Chabbert : « Leur granitier a dû refaire une pierre tombale, cette situation particulière (problème de surface au sol et surface retenue), a apporté un surcoût de la facture ». A titre exceptionnel, il nous est demandé une participation à hauteur de 200 euros.

Il est proposé de délibérer sur les points suivants

- Les surfaces d'une concession dans l'ancien et le nouveau cimetière seront identifiées par piquetage
- Il n'y aura aucune modification de la tarification d'une concession
- Préciser lors d'une vente d'une concession de l'obligation d'effectuer les travaux dans un délai de 1 an
- A titre exceptionnel, la commune participera à hauteur de 200 euros au bénéfice de Mme Chabbert

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)

- Accepte les points mentionnés ci-dessus

Mme Jocelyne GALINIER
Secrétaire de Séance



Francis MATHIEU
Maire




Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures